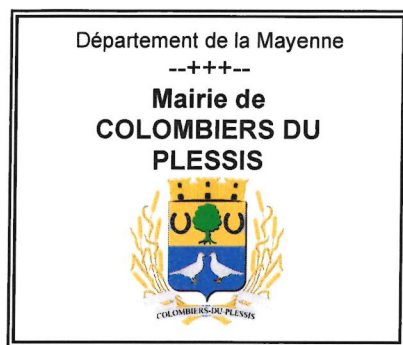




PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU MARDI 7 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, sur convocation en date du 30 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacky LEBEURRIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Etaient Présents : MM, LEBEURRIER Jacky, ROUGERIE Emmanuelle, MONGODIN Christophe, RUBLIER Patrick, TOURNERIE Dany, GRELLIER Aurélien, DUTHOIT Cécile, FORET Sandra, HERSAN Gaël.

Etaient absentes excusées : Mme BENOIT Delphine, Mme BLANCHARD Christine.

Secrétaire de séance : Madame DUTHOIT Cécile.

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2026 a été adopté à l'unanimité.

+++++

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Eclairage public : Déterminer les horaires d'allumage et d'extinction.
- Délégation du Maire : modification d'un article.
- Décision modificative : budget assainissement.
- Compte-rendu de la commission « Affaires Sociales »
- Projet de travaux 2027.
- Comptes-rendus des commissions communautaires.
- Questions diverses.

MODIFICATION DES CONDITIONS DE MISE EN SERVICE ET DE COUPURE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (D2026- 07-01)

Monsieur le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

VU l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui charge le Maire de la police municipale,

VU l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

VU le Code Civil, le Code de la Route, le Code Rural, le Code de la Voirie Routière, le Code de l'Environnement,

VU la loi n° 2009-967 du 03 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement et notamment son article 41,

Considérant le transfert de la compétence Eclairage Public à Territoire d'énergie Mayenne dont les conditions de mise en œuvre sont définies dans le règlement des conditions techniques, administratives et financières relatives à l'éclairage public adopté par délibération du comité syndical en date du 8 décembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ↳ **DECIDE** d'adopter le principe de couper l'éclairage public une partie de la nuit ;
 - de 22h à 6h (du lundi au jeudi) et 23h à 6h (vendredi au dimanche) à l'**exception** des carrefours (ZA, Rte de Hercé, Rte de Carelles) ainsi que la nuit de Noël et la nuit de la St Sylvestre. (Situation identique aux années précédentes).
- ↳ **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public.

DELEGATION DU MAIRE/MODIFICATION D'UN ARTICLE : (D2026-07-02)

Par délibération N° 2026-04-03 du 31/03/26, le conseil municipal avait délégué des attributions au maire. La préfecture nous a fait part d'une remarque concernant le domaine N° 27 :

27°) De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

Cette délégation doit être complétée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ↳ **FIXE** la condition suivante : *uniquement pour les opérations dont le montant ne dépasse pas 100 000 €.*

Une nouvelle délibération sera rédigée en ce sens et communiquée en Préfecture.

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT : (D2026-07-03)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le budget primitif 2026 adopté le 9 mars 2026,

Considérant qu'il convient d'ajuster le rattachement des ICNE (intérêt couru non échu) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux opérations suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	DEPENSES	RECETTES
622	Rémunération intermédiaire honoraires	-100.00 €	//
66111	Intérêts	+100.00 €	
Total de la Décision modificative n° 1		0	0
Pour mémoire Budget Primitif		22 998.93 €	22 998.93 €
Total de la Section de fonctionnement		22 998.93 €	22 998.93 €

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION « AFFAIRES SOCIALES » :

Mme Emmanuelle ROUGERIE, 1^{ère} adjointe, donne le compte-rendu de la commission « Affaires sociales » qui s'est réunie le 30 juin dernier.

La commission propose d'organiser un après-midi convivial le samedi 3 octobre 2026, pour toutes les personnes âgées de 68 ans et plus, à partir de 14 h à la salle communale. Partage d'un dessert suivi d'activités variées : danse, jeux de cartes, etc... animé par M Jean-Luc Boittin.

Le conseil municipal donne son accord.

Les invitations seront distribuées par la commission avant les vacances d'été.

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES :

Le 15/06/2026 : Commission culture : M Dany TOURNERIE

Le 23/06/2026 : Commission jeunesse : Mme Christine BLANCHARD

Le 29/09/2026 : SENOM : M Christophe MONGODIN

Le 30/06/2026 : Commission propreté : Mme Emmanuelle ROUGERIE

Le 02/07/2026 : Commission environnement : MM Patrick RUBLIER, Jacky LEBEURRIER.

PROJETS TRAVAUX 2026/2027 :

- Réfection des allées du cimetière. La commission « bâtiment communaux, aménagement et embellissement de l'agglomération » se réunira et un dossier de demande de subvention DETR sera déposé.
- Nettoyage du cimetière : Le conseil municipal propose d'organiser une journée citoyenne le samedi 26 septembre 2026 à partir de 9h30, et d'offrir à chaque bénévole une galette/saucisse le midi.

QUESTIONS DIVERSES :

- La commission « commerce bar restaurant » se réunira prochainement.
- Un food-truck s'installera à l'ilot propreté, le vendredi et le samedi.
- Travaux en cours ou achevés :

- Travaux de réfection de peinture intérieure de la mairie sont achevés par l'entreprise BARRE Peinture.
- Projets d'acquisition de petits mobiliers pour la mairie (armoire, table, porte manteaux, etc...)
- Parking au 8, place de l'église : l'enrobé sera réalisé fin de semaine.
- Remplacement des deux poteaux incendie (Rte de Gorron et Lot les Bruyères) travaux réalisés par la SAUR.
- Etude des travaux de l'église : en attente du rapport de Architrav.
- Rénovation du logement au 4, rue de la mairie. Un devis a été sollicité chez M TESNIERE pour l'aménagement d'une salle d'eau au 1^{er} étage. Montant 5 631.20 € TTC et variante panneau mural + 1 265 € TTC.
- Climatisation des bâtiments communaux : projet à étudier pour la salle communale et la salle de réunion.
- Impôt : un courrier a été adressé à la direction de la DGFIP, sollicitant la nécessité de valoriser les éléments de confort retenu dans le calcul des valeurs locatives cadastrales servant d'assiette à la taxe foncière. (En vue de garantir une meilleure équité fiscale).
Pour le montant de revalorisation de la TF (produit fiscal), on serait sur 1 800 €. Il ne s'agit que d'une estimation et qu'il est fort possible que ce montant soit inférieur.
- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID) par le Directeur des finances publiques :

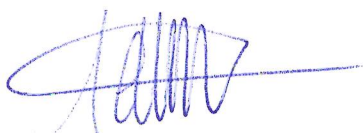
COMMISSAIRES TITULAIRES (NOM Prénom)	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS (NOM Prénom)
AUBERT Yves	BOUILLON Emile
ROYER Jean-Louis	RUBLIER Patricia
BELLOIR Clément	GUERIN Stéphane
ROBERT Sophie	MONGODIN Laurence
QUINTON Jean-Louis	BOISSEL Joël (bourg)
LEBLANC Véronique	PAUTREL Jeanine

Cette décision sera notifiée à chacun des commissaires.

- Rentrée scolaire : lors de la précédente réunion, le conseil municipal avait décidé d'engager une réflexion afin de réaffecter une partie de la subvention qui était versée à l'association de transport scolaire. Le nombre d'enfants est d'environ 50 à 60. Ce point ne figurant pas à l'ordre du jour, sera délibéré à la prochaine séance.
- Développement de la fibre. Certains secteurs ne sont toujours pas raccordés à la fibre. Après plusieurs démarches auprès de Mayenne fibre, le secteur de la Giffardière devrait être raccordé courant septembre et le secteur de Salvart, en attente d'élagage.
- M le Maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre, en application de la délégation qui lui a été consentie par le conseil municipal le 31/03/2026 :
 - N° 2026/01 : Renonciation droit de préemption urbain de la propriété située 7, Lotissement le Clos, d'une superficie de 583 m².
- Les dates des prochaines élections présidentielles sont fixées :
Dimanche 18 avril 2027 pour le 1^{er} tour
Dimanche 2 mai 2027 pour le 2^{ème} tour.
- La prochaine réunion de conseil est fixée le mardi 8 septembre à 20 heures.

La secrétaire

Cécile DUTHOIT




L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 23h
Le Maire,

Jacky LEBEURRIER

